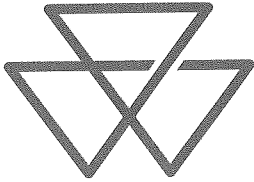


MOTIN sas

Route de St-Lô - 50180 SAINT GILLES - Tél : 02 33 77 46 20
ZA La Papillonière - 14500 VIRE - Tél : 02 31 68 36 04
AMS - ZA D'Armanville - 50700 VALOGNES - Tél : 02 33 61 23 24
23. Rte du Mont St Michel - 50540 ISIGNY LE BUAT - Tél : 02 33 89 22 00
www.motin.fr - SAS au capital de 192.000 € - TVA : FR24 906680053
SIRET : 906 680 053 00087 APE : 4661 Z
IBAN : FR76 1660 6533 5003 5736 6411 140 / BIC : AGRIFRPP866



MASSEY FERGUSON

Facture n° 4/2412/100085

Date : 31/12/2024

GAEC DE LA REMISE
368 CHEMIN DES CARBONNIERES
46160 GREALOU
FRANCE

N° TVA : FR-85442680153
SIREN : 442680153

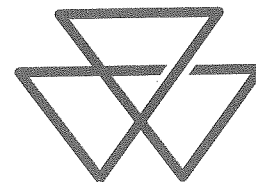
Désignation	Qté	P.U. HT (€)	Montant HT (€)	C
Type (N/O/D) : Occasion TELESCOPIQUE DIECI AGRIPVOT T60 N° série : ZNVPFL500PXE06584 TELESCOPIQUE DIECI AGRIPVOT T60 HAUTEUR DE LEVEE 4.70M ATTELAGE EURO A VERROUILLAGE HYDRAULIQUE PRISE ELEC EN BOUT DE FLECHE BOITE HYDROSTATIQUE A 3 GAMMES GRAISSAGE CENTRALISE POMPE 100L/MIN CLIMATISATION PNEUS 420/75R20 A 80% D'USURE N° de fiche : 1 012 011 Total matériel	1,00	44 300,00	44 300,00	1
Type (N/O/D) : Neuf OUTILS CHARGEUR ALO LEVE PALETTE N° série : 116243300442 LEVE PALETTE QUICKE N° de fiche : 1 012 709 Total matériel	1,00	900,00	900,00	1

C	HT (€)	% TV	TVA (€)	TTC (€)

Conditions Générales de vente : La Présente facture est soumise aux conditions générales de MOTIN S.A.S. que l'acheteur reconnaît parfaitement connaître. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Les pièces détachées et la main d'œuvre sont payables À RÉCEPTION de facture. Pour être prise en considération, toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Pour juridiction le Tribunal de Coutances est seul compétent. Les pièces détachées commandées spécialement ne peuvent être ni reprises ni échangées. - De convention expresse, les marchandises fournies resteront la propriété du vendeur jusqu'au dernier jour de leur paiement, ceci conformément aux termes de loi n°80335 du 12-05-80. Les frais de recouvrement des créances sont à la charge de l'acheteur. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
Modalité de prélèvement SEPA : N° I.C.S. : FR 09 ZZZ 465 545. Le numéro du mandat ou RUM est équivalent au numéro du compte client mentionné sur cette facture.

MOTIN sas

Route de St-Lô - 50180 SAINT GILLES - Tél : 02 33 77 46 20
ZA La Papillonière - 14500 VIRE - Tél : 02 31 68 36 04
AMS - ZA D'Armanville - 50700 VALOGNES - Tél : 02 33 61 23 24
23. Rte du Mont St Michel - 50540 ISIGNY LE BUAT - Tél : 02 33 89 22 00
www.motin.fr - SAS au capital de 192.000 € - TVA : FR24 906680053
SIRET : 906 680 053 00087 APE : 4661 Z
IBAN : FR76 1660 6533 5003 5736 6411 140 / BIC : AGRIFRPP866



MASSEY FERGUSON

Facture n° 4/2412/100085

Date : 31/12/2024

GAEC DE LA REMISE

368 CHEMIN DES CARBONNIERES
46160 GREALOU
FRANCE

N° TVA : FR-85442680153

SIREN : 442680153

Type (N/O/D) : Neuf
OUTILS CHARGEUR
ALO
M+ 210
N° série : 116242500352
BMS QUICKE M+210
2.10M

1,00 2 300,00 2 300,00 1

SELON BON DE COMMANDE MJ-602, MATERIELS
ENLEVES A ST GILLES
N° de fiche : 1 012 702

Total matériel

2 300,00

facture acquittée

MOTIN S.A.S
Route de St-Lô
50180 SAINT-GILLES
Tél. 02.33.77.46.20 - Fax 02.33.77.46.29
Siret 906 680 053 00087
TV FR 24 906 680 053

C	HT (€)	% TV	TVA (€)	TTC (€)	Total TTC	57 000,00 €
1	47 500,00	20,00	9 500,00	57 000,00		
<u>Conditions de paiement</u>					En votre aimable régit	57 000,00 € 31/12/2024
	47 500,00		9 500,00	57 000,00		

Ref. client : 1 054 187

Portable : 0609418522

N° commande : 15 080

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée (article L. 441-6)

Email : Frederic.lacroix46@orange.fr

Vendeur : JOUENNE MAXIME

Page : 2/2

Conditions Générales de vente : La Présente facture est soumise aux conditions générales de MOTIN S.A.S. que l'acheteur reconnaît parfaitement connaître. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Les pièces détachées et la main d'œuvre sont payables À RÉCEPTION de facture. Pour être prise en considération, toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 8 jours. Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Pour juridiction le Tribunal de Coutances est seul compétent. Les pièces détachées commandées spécialement ne peuvent être ni reprises ni échangées. - De convention expresse, les marchandises fournies resteront la propriété du vendeur jusqu'au dernier jour de leur paiement, ceci conformément aux termes de loi n°80335 du 12-05-80. Les frais de recouvrement des créances sont à la charge de l'acheteur. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

Modalité de prélèvement SEPA : N° I.C.S. : FR 09 ZZZ 465 545. Le numéro du mandat ou RUM est équivalent au numéro du compte client mentionné sur cette facture.